



Hyloris nomme Dr. Dietmar Aichhorn au poste de Chief Operating Officer

Liège, Belgique – 1er octobre 2020 : Hyloris Pharmaceuticals SA (« Hyloris »), société pharmaceutique spécialisée et innovante qui se concentre sur la création de valeur pour le système de soins de santé en reformulant des produits pharmaceutiques bien connus, a le plaisir d'annoncer la nomination du Dr. Dietmar Aichhorn au poste de Chief Operating Officer, avec effet ce 1er octobre 2020.

Dr. Dietmar Aichhorn, PhD, est un ingénieur chimiste avec plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie pharmaceutique. Au cours de sa carrière chez Sandoz, Mylan, Innovacell, ViraTherapeutics et Polpharma Biologics, Dr. Dietmar Aichhorn a occupé plusieurs postes de direction aux responsabilités croissantes, notamment en tant que responsable du développement clinique et du développement de produits. Dr. Dietmar Aichhorn est un expert dans les domaines du développement technique, du développement clinique et des affaires réglementaires tant aux États-Unis qu'en Europe et dans d'autres régions géographiques clés. Plus récemment, Dr. Dietmar Aichhorn a travaillé chez Polpharma Biologics, où il était responsable du développement clinique des anticorps monoclonaux, ainsi que de la supervision des affaires scientifiques.

Dans ce rôle nouvellement créé, Dr. Dietmar Aichhorn sera chargé de diriger le développement du portefeuille de produits en pleine croissance d'Hyloris.

Stijn Van Rompay, Chief Executive Officer et co-fondateur, commente : « Nous sommes heureux d'accueillir Dietmar dans notre équipe de direction. Son impressionnante expertise en développement clinique dans plusieurs domaines médicaux en fait un choix idéal pour diriger nos opérations alors que nous intensifions nos activités afin de fournir des produits pharmaceutiques à valeur ajoutée et de développer notre stratégie de commercialisation »

Commentant sa nomination, Dr. Dietmar Aichhorn a ajouté: «Je pense que le potentiel de croissance et de création de valeur du portefeuille de produits Hyloris est énorme, et je suis très heureux de rejoindre la société au cours de cette période passionnante. Je suis convaincu que nous pouvons développer et réaliser nos objectifs pour amener nos produits candidats sur le marché et apporter une valeur significative au système de santé et j'ai hâte de travailler avec l'équipe pour y parvenir. »

-Fin-

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Hyloris Pharmaceuticals SA

M. Stijn Van Rompay, CEO (Directeur général)

+32 (0)4 346 02 07

contact@hyloris.com

Consilium Strategic Communications

Amber Fennell, Chris Welsh, Taiana De Ruyck Soares

+44 20 3709 5700

hyloris@consilium-comms.com

Hyloris Pharmaceuticals SA

Basée à Liège, Belgique, Hyloris est une jeune société pharmaceutique spécialisée innovante qui s'attache à apporter de la valeur ajoutée au système de santé en reformulant des médicaments bien connus. Hyloris développe des produits exclusifs qu'elle estime présenter des avantages significatifs par rapport aux alternatives actuellement disponibles, avec pour objectif de répondre aux besoins médicaux encore non satisfaits des patients, des établissements médicaux, des médecins, des payeurs ainsi que des autres parties prenantes du système de soins de santé. Le portefeuille d'Hyloris couvre trois domaines principaux : Médicaments cardiovasculaires IV, Autres reformulations et « established markets » (génériques à barrières à l'entrée élevées). Hyloris dispose actuellement de deux produits aux premiers stades de commercialisation, le Sotalol IV pour le traitement de la fibrillation auriculaire, commercialisé par l'intermédiaire de son partenaire AltaThera, et le Maxigesic® IV, un produit antalgique non opiacé pour le traitement de la douleur, développé avec le partenaire de la Société, AFT Pharmaceuticals. Hyloris possède également 12 produits candidats à différents stades de développement dans son portefeuille. Pour de plus amples informations, consultez www.hyloris.com. Hyloris est un acronyme mis pour « high yield (rentabilité élevée), lower risk (faible risque) » et fait référence à la procédure réglementaire 505(b)(2) d'approbation de produit sur laquelle l'Émetteur concentre ses efforts. En aucun cas cette dénomination ne renvoie ni ne s'applique à un investissement en Actions.